



**COMPTE-RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 Avril 2016**
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille seize, le 19 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 Mars, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAVILLE, Maire.

Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON - M. FAGONT - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - Mme PIRONIN - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON -- M. PRADIER - Mme BEURIOT - Mme MAHAUT - M. BERNARD

Excusés ayant donné procuration :

Mme BALICHARD	à	M. MARTINEZ
Mme SOARES	à	Mme BEURIOT
Mme ALAPETITE	à	Mme MANDON
Mme MATHEY	à	Mme SIMEON
M. THABEAU	à	M. FAGONT
Mme GUILLEMAT	à	Mme COUTANSON
M. ESPINASSE	à	M. PRADIER

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

Ouverture de la séance : 20 heures 10.

Le M. Le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2016, qui est adopté à l'unanimité sans modification.

ADMINISTRATION GENERALE

Avenant N°1 convention service commun « ADS »

M. Martinez explique que la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols se termine au 30 juin 2016.

Il est nécessaire de la proroger dans les mêmes conditions, y compris financières, jusqu'à la transformation de Clermont Communauté en Communauté Urbaine qui impliquera des adaptations de l'organisation actuelle du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Les Elus demandent à préciser les dates de validité de cette convention

Vote : Unanimité

FINANCES

Budget principal : Décision Modificative N°1

Mme Siméon présente la décision modificative nécessaire pour financer l'intervenant de l'action « Jardinons sans pesticides »

- 022 Dépenses imprévues (hors développement durable)	- 5 460.00€
- 6188 Autres frais divers	+ 5 460.00€

Vote : Unanimité

Adhésion groupement de commande « Achat de GAZ »

Mme Siméon poursuit, en rappelant qu'actuellement la commune adhère au groupement de commande d'achat de gaz porté par Clermont communauté depuis le 1er juillet 2015, jusqu'au 1er juillet 2017.

Il est proposé à Aulnat d'adhérer au futur groupement de commande porté par le Conseil Départemental dont le marché débutera le 1er juillet 2017, et d'autoriser M. Le Maire à signer tous les actes administratifs afférents.

Vote : Unanimité

VOIRIE- PROPLETE

Convention SEMERAP

M. Bernard indique que la SEMERAP était titulaire du marché de balayage des voies publiques depuis plusieurs années.

La SBL ayant changé de statut et la commune d'Aulnat étant titulaire de parts sociales, il est possible de travailler avec la SEMERAP par convention, sans mise en concurrence.

Il est proposé de passer une convention avec la SEMERAP jusqu'au 31 décembre 2016, la compétence devant être transférée à la Communauté Urbaine au 1er Janvier 2017.

Vote : Unanimité

URBANISME

Création d'une zone d'aménagement différé : ZAD Pré Filiat

M. Martinez expose le sujet en détail, en rappelant les objectifs démographique portés dans le PADD., et également la rareté du foncier disponible sur la commune. Il précise également les deux contraintes à prendre en compte : Plan d'Exposition au Bruit et Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation.

La révision de ce dernier stérilise $\frac{3}{4}$ du foncier du secteur de « LA BREIDE », qui devait accueillir entre 120 et 150 logements.

Il est donc nécessaire de déterminer un nouveau site permettant de réaliser l'objectif d'accueil d'une population nouvelle.

Le secteur EST de la commune constitue désormais la seule possibilité d'extension urbaine, et est compatible avec les dispositions du SCOT et du PLH 2014-2019.

Il est proposé au Conseil Municipal

- ▶ De se prononcer sur l'opportunité de la création d'une Zone d'Aménagement Différé dite « Pré Filiat » et son périmètre
- ▶ De demander la création de cette ZAD au Préfet
- ▶ De demander la désignation de l'Etablissement Public Foncier SMAF comme titulaire du droit de préemption

Vote : Unanimité

Plan local d'urbanisme de la commune d'AULNAT : révision

M. Martinez poursuit en indiquant qu'une procédure de révision du PLU (approuvé le 1er Juillet 2014) est nécessaire pour répondre aux objectifs d'aménagement urbain qu'il précise aux Conseillers, et les modes de concertations prévues pour cette révision du PLU.

Il est soumis au conseil municipal de :

- Valider la prescription de révision du plan local d'urbanisme de la commune d'AULNAT et de valider les objectifs poursuivis
- De valider les modalités de la concertation
- De charger un bureau d'étude d'urbanisme de réaliser les études
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'étude

- De solliciter de l'Etat une dotation destinée à compenser la charge financière de la commune

Vote : Unanimité

Avis sur l'arrêt de projet PLU de la ville de Clermont-Ferrand

M. Martinez indique que la ville de Clermont-Ferrand a arrêté son projet de Plan local d'Urbanisme sur lequel la commune d'AULNAT peut émettre un avis.

Concernant la zone aéroportuaire classée par la ville de Clermont-Ferrand en zone Us (zone urbaine spécifique), la partie de l'aéroport située sur Aulnat a fait l'objet de dispositions particulières et restrictives traduites dans le règlement d'urbanisme de la commune, en conformité avec le SCoT.

Interrogation spécifique d'Aulnat : intérêt de maintenir en zone Us, article 1, la permission d'autoriser les bâtiments et installations des activités de traitement et de valorisation des déchets ?

Demande: qu'une liaison douce soit privilégiée pour relier la zone de la Combaude et la Commune d'AULNAT.

Cet avis argumenté est soumis au Conseil Municipal

Vote : Unanimité

PERSONNEL

Validation du Document Unique

M. Martinez détaille les objectifs du Document unique -améliorer la santé et la sécurité des agents, d'optimiser leurs conditions de travail, réduire les accidents de travail-, sa méthode de recensement des risques, et la synthèse des mesures à prendre rapidement, validées par le CHS-CT.

Il insiste sur le fait que le Document unique est un document vivant, qui sera évalué, et remis à jour tous les ans.

Le Document unique est soumis à approbation

Vote : Unanimité

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire revient sur le courrier de la Préfecture donnant des directives par rapport au déploiement du compteur « Linky », en particulier sur un point juridique que des communes contestent aujourd'hui.

Il précise que de nombreuses questions – de santé publique, de traitement des compteurs remplacés, de collecte massive de données individuelles- n'ont pas de réponses claires.

Il rappelle également que, pour le déploiement du même type de compteurs par GRDF, les Elus avaient émis des réserves en Conseil Municipal. Il demande donc à rester vigilant sur ce sujet.

Il donne information d'une autre correspondance de la Préfecture, qui fait obligation aux communes d'organiser un défilé le 29 Mai 2016 pour le centenaire de Verdun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15